

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 33

**Objet : Demande de
financement à l'Agence de l'eau
pour le suivi des mares du
« Marathon de la biodiversité »**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Madame COSSERAT Sandrine, rapporteur, expose ce qui suit :

Contexte

En 2021, Provence Alpes Agglomération, le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) et leurs partenaires ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet en faveur de l'eau et de la biodiversité par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, autrement appelé « Marathon de la biodiversité ». Une convention de coopération entre PAA et le CEN a été signée pour cette opération programmée sur 4 ans et qui consistait à créer ou recréer un maillage de haies et de mares favorables au retour de la biodiversité. L'objectif était la plantation de 10 km de haies et la création de 10 mares sur le territoire de Provence Alpes Agglomération de 2022 à 2025. Au final, 9 mares ont été créées en 2025 dans 5 communes : Mallemoisson, le Chaffaut Saint-Jurson, Les Mées, Volonne et Seyne.

Contenu de l'opération

Ce type de milieux est favorable à tout un cortège d'animaux et de plantes. Les suivis proposés dans le cadre de ce dossier ont pour vocation de suivre le fonctionnement hydrologique de chaque mare (permanent ou temporaire), la dynamique de végétation et de colonisation de la faune à l'aide de groupes taxonomiques ciblés dans les 3 premières années suivant la création des mares. Il s'agira notamment de démontrer à travers ces suivis, les bénéfices produits par ce type d'aménagement en faveur de la biodiversité de la trame turquoise. Les mares de 150 m² et de 2,5 m de profondeur maxi se situent dans trois bassins versants : La Durance, La Bléone et La Blanche. A l'exception d'une seule dans la vallée de la Blanche, elles sont toutes alimentées de manière temporaire ou permanente par la nappe de la Durance et de la Bléone.

La méthode de suivi

Les protocoles de suivis ont pour vocation à être reproductibles dans le temps afin de suivre les évolutions de chaque mare à minima sur la durée de contractualisation entre Provence Alpes Agglomération et le CEN PACA. Les experts naturalistes seront en mesure d'inventorier la faune (amphibiens, odonates, coléoptères aquatiques) et la flore de l'ensemble des mares du réseau. Les résultats pourront être également dans la mesure des données collectées, interprétées à l'échelle d'une matrice paysagère cohérente. Les suivis standardisés s'appuieront, pour certains, sur des protocoles nationaux.

Une fiche descriptive détaillée sera établie pour chaque mare. Elle comprendra une série de paramètres physiques, hydrologiques et écologiques qui pourront être comparés dans le temps. L'objectif est d'établir un état initial de la mare et ses abords et relever les paramètres pouvant varier au cours de son évolution.

Les suivis standardisés retenus porteront sur :

- Le régime hydrologique de la mare (permanent ou temporaire) et la durée de mise en eau. Une comparaison interannuelle avec l'analyse des données de pluviométrie (dans la mesure des données mobilisables) sera réalisée à l'issue des 3 premières années de suivis ;
- L'évolution quantitative (répartition spatiale, surface concernée) et qualitative (relevé phytosociologique) des habitats et la flore de la mare et de ses abords ;
- Les communautés d'amphibiens présentes sur chaque pièce d'eau ;
- Les odonates (libellules et demoiselles) et les coléoptères aquatiques qui sont des groupes bioindicateurs des milieux aquatiques ;

En complément des suivis écologiques standardisés, il est proposé la réalisation d'un suivi photographique afin de documenter visuellement l'évolution des mares et fournir un support de communication évocatrice. Trois photos seront prises par

angles différents depuis le sol et éventuelles photos aériennes par drone selon les possibilités.

Le suivi comporte également un volet de formation dont l'objectif est de donner aux porteurs de projets les clefs de compréhension du fonctionnement des « écosystèmes mares » en général, et de « leurs mares » en particulier, aux regards des premiers résultats des suivis hydrologiques et naturalistes ainsi que des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires. Des manifestations, sorties natures à l'occasion de la Fête de la Nature, du festival Inventerre etc., ateliers pédagogiques et ludiques, conférence, etc. pourront être organisés sur les communes et établissements scolaires accueillant une mare créée dans le cadre du Marathon de la Biodiversité.

Plan de financement pluriannuel (4 ans)

Ce suivi s'inscrit dans la suite logique du partenariat avec le CEN PACA formalisé par une convention de coopération signée dans le cadre du marathon de la biodiversité et qui doit être avenantée. Les dépenses prévues de 2026 à 2029 sont liées aux prestations du CEN PACA (salaires + achat de matériel) et au pilotage de PAA (salaire + frais) pour un montant global de 154 923 €. Le financement est assuré par l'Agence de l'eau à hauteur de 80 %.

La part d'autofinancement à hauteur de 20 % s'élève à 30 385 € soit 7 596 €/an.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
CEN PACA	123 618	Agence de l'eau	123 938
PAA (salaire + frais)	24 081	Autofinancement	30 385 €
	7 224		
TOTAL	154 923		154 923 €

Il vous est proposé :

- D'approuver le plan de financement exposé ci-dessus
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et à solliciter les subventions.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Michel BLANC

PUBLIE LE :

11 MARS 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-33_04032026